



Dijon, le 11 décembre 2019

Exp: Caisse Régionale MSA de Bourgogne 14, rue Félix Trutat 21046 DIJON Cedex
 001053

PRESTATIONS MALADIE
 09 DECEMBRE 2019
 PARENT ANNE-FRANCOISE
 MB10 / 2570121231310

MME PARENT ANNE-FRANCOISE
LA GARELLE
3 GRANDE RUE
21630 POMMARD

NATURE		Montant
10/12/2019		
ARRET DE TRAVAIL DU 24/10/2019		
PAIEMENT INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE		
DU 23/11/2019 AU 06/12/2019		
IJ BASE	14 JOURS A 45,01	630,14
PAIEMENT INDEMNITES JOURNALIERES COMPLEMENTAIRES		
CPCEA DU 23/11/2019 AU 06/12/2019		
I.J. COMPLEMENTAIRE	14 JOURS A 112,87	1580,18
REFERENCE 19343IJ210024	TOTAL	2210,32
RETENUES	PRECOMPTE C.S.G.	181,90

Suite sur page 2

NATURE		Montant
RETENUES	PRECOMPTE R.D.S.	10,91
MONTANT NET		2017,51
MONTANT AVANT PRELEVEMENT A LA SOURCE		2 017,51
MONTANT NET IMPOSABLE	(a) :	2 080,80
TAUX PRELEVEMENT A LA SOURCE	(b) :	29,20%
MONTANT DU PRELEVEMENT A LA SOURCE	= (a) x (b) (1)	607,59
MONTANT A PAYER		1 409,92

*** Veuillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale ***

Payé par virement au Compte FR76*****0254084****43
Bic AGRIFRPP810 Titulaire : M PARENT FRANCOIS

Nous vous payons en euros

1 409,92

(1) Le montant du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu a été calculé sur la base des éléments fournis par l'administration fiscale qui pourra procéder à une régularisation lors du calcul annuel.

Pour toute information, contactez l'administration fiscale sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (coût 0,00 euros/min + prix appel)